



INTERCO 29
Section CFDT du Conseil Général
02.98.76.65.00 – 06.79.53.05.34
cfdt@cg29.fr



La CGT, sa force, c'est vous !
02.98.76.65.65
6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex
nous écrire cgt@cg29.fr
nous voir <http://cgtcg29.fr>



Syndicat départemental
Force Ouvrière des personnels
Du Conseil Général du Finistère
fo@cg29.fr
02 98 76 20 29

Quimper, le 22 novembre 2012

Routes et action sociale, même combat

A l'occasion du Comité technique paritaire, nous tenons à réagir à propos des réorganisations en cours dans les services des routes et de l'action sociale.

Après la fermeture du Centre d'Exploitation de Fouesnant (ex DDE), ce sont les centres de Plogastel-Saint-Germain, Plouescat, Lannilis, Pleyben et Châteaulin qui sont en ligne de mire.

Pourtant, **la sécurité sur les routes**, et plus particulièrement en période hivernale, ne doit pas être prise à la légère. Nous maintenons que les Centres d'Exploitation des routes, du fait de leur implantation géographique, sont des services publics indispensables à la sécurité des usagers de la route. Leur disparition signifierait un éloignement du terrain et davantage de kms à parcourir pour les agents qui doivent intervenir, dans les plus brefs délais, pour garantir la sécurité des usagers, que ce soit en cas de verglas, en cas d'accident ou autre. Ceci conduirait inévitablement à l'augmentation des risques routiers pour les agents et les usagers.

Ces centres d'exploitation doivent être pérennisés et le Conseil Général doit leur donner les moyens d'accomplir leur mission de service public de proximité. Certains élus ont d'ailleurs déjà réagi à la perspective de ces fermetures et semblent s'organiser pour arrêter le processus.

Par ailleurs, **l'action sociale** du Conseil Général subit également des réorganisations peu réjouissantes. La continuité relationnelle, si précieuse pour les usagers du service social, est mise à mal par un saucissonnage des tâches, des pratiques à l'acte demandées aux agents par le Conseil Général. Les équipes de terrain se perdent dans ces nouvelles pratiques, différentes d'un territoire à l'autre. Dans ces circonstances, comment garantir l'équité de traitement des finistériens pourtant mise en avant par les élus ?

Concernant les Assistants Familiaux qui accueillent des jeunes majeurs, la réduction de leurs indemnités par le Conseil Général risque de décourager les gens à faire le choix de ce métier déjà si difficile.

Nous pensons qu'il s'agit de stratégies du Conseil Général pour assécher la demande et réduire ainsi la « voilure » du service public. Là encore, comme pour les routes, nous ne pouvons accepter ce démantèlement.

L'abandon de certains territoires ou de certaines missions de service public par le Conseil Général laisse augurer une appropriation par le secteur privé qui n'a pourtant pas vocation à assurer les missions de service public. Notre collectivité cédera-t-elle à la tentation de l'externalisation ?

Aujourd'hui, l'administration ne nous a fourni aucun élément chiffré pour argumenter ces réorganisations, aucune indication sur les informations données aux agents, aux élus. Nous refusons de signer « un chèque en blanc » et réclamons de pouvoir donner un avis éclairé sur ces questions fondamentales pour les agents, la collectivité et les finistériens.

En l'absence de volonté de négocier de la part de notre employeur sur ces réorganisations, nous appellerons les personnels et tous les usagers du service public départemental à se mobiliser.